

Saint Martin d'Hères, le 27 juin 2022

**Le Directeur**

à

Monsieur Jean-Damien Poncet  
Directeur du Bureau d'Enquêtes sur les Accidents  
de Transport Terrestre

**Objet** : Rapport d'enquête technique sur la collision par rattrapage de deux rames de tramway survenue le 2 décembre 2019 à Montpellier (34)

**PJ** : Ø

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis le rapport qui conclut l'enquête technique que le BEA-TT a réalisée sur la collision par rattrapage de deux rames de tramway survenue le 2 décembre 2019 à Montpellier.

Vous souhaitez connaître les suites que le STRMTG se propose de donner à la recommandation qui lui est adressée rappelée ci-dessous :

« Réaliser un audit sur la maintenance des rames 401 et sur la maintenance du rail, du réseau de Montpellier, à l'issue des actions d'amélioration conduites par la TaM suite à l'accident du 2 décembre 2019 ».

Je vous confirme que le bureau de contrôle Sud-Ouest en charge du contrôle du réseau de Montpellier s'attachera à organiser cet audit dans des délais compatibles avec les actions d'améliorations conduite par la TaM, notamment celles en réponse aux recommandations R1 à R5 du présent rapport qui lui sont adressées.

Le STRMTG n'a pas de remarques complémentaires concernant la recommandation R7 à destination d'Alstom.

**Le directeur du STRMTG**

  
Le Directeur du Service Technique  
des Remontées Mécaniques  
et des Transports Guidés  
Daniel PFEIFFER

Signature numérique  
de Daniel PFEIFFER  
daniel.pfeiffer  
Date : 2022.06.27  
17:37:44 +02'00'

**Daniel PFEIFFER**

**Copie à** : STRMTG/BSO